

AVIS

RUR.19.428.AV-Nature

Demande d'avis sur le projet de RND « Fagne de Polleur et de Grand Biseau » à Francorchamps (Stavelot) (extension)

Avis adopté le 6/12/2019

DONNEES INTRODUCTIVES

Demande

Demandeur : SPW – Département de la Nature et des Forêts – Direction de la Nature
Structure consultée : Pôle Ruralité - Section Nature
Type de dossier : Demande de mise sous statut RND
Date de réception : 20/11/2019
Références : DO502/AF/08-803 DNF/DNEV/AF/OB Sorties 2019 : 20424

Avis

Référence légale : Loi du 12 juillet 1973 sur la Conservation de la Nature
Délai de remise d'avis : 45 jours
Préparation de l'avis : Réunion du 3/12/2019 (reconvoquée le 6/12/2019)

AVIS

Réuni ce 6 décembre 2019 (réunion convoquée faute d'avoir satisfait au quorum de présence le 3 décembre 2019), le Pôle « Ruralité » Section « Nature » remet un avis **favorable**.

Ce projet a fait l'objet d'un avis favorable de la CCGRND de Liège. Cette extension d'une réserve existante de grand intérêt biologique renforcera celle-ci et la cohérence du réseau des sites protégés dans la région. Par ailleurs, le site en question a fait l'objet de travaux de restauration dans le cadre du projet LIFE "Restauration des habitats naturels de l'Ardenne liégeoise", cofinancé par l'Union européenne et la Wallonie.

De manière générale pour tous les dossiers de RND (et sans que cela soit répété systématiquement dans les autres avis), le Pôle "Ruralité" Section "Nature" demande de mentionner systématiquement la nomenclature binominale, vernaculaire et latine, en se référant à la dernière édition de la Flore du Jardin botanique national et/ou à la liste DEMNA des espèces indigènes en Wallonie (ou le cas échéant une autre référence à définir). De fait, ce degré de précision se justifie, notamment lorsqu'il est question de lutter contre telle ou telle plante (canche, genêt, ...) puisqu'il s'agit en réalité d'intervenir sur une espèce et non un genre (dont certaines espèces peuvent par ailleurs être protégées).

De même, pour tous les dossiers de RND, le Pôle "Ruralité" Section "Nature" demande qu'une uniformisation soit opérée en ce qui concerne les mesures relatives à l'accès du public qui sont mentionnées au niveau du plan particulier de gestion.



Philippe BLEROT
Président du Pôle « Ruralité » Section « Nature »